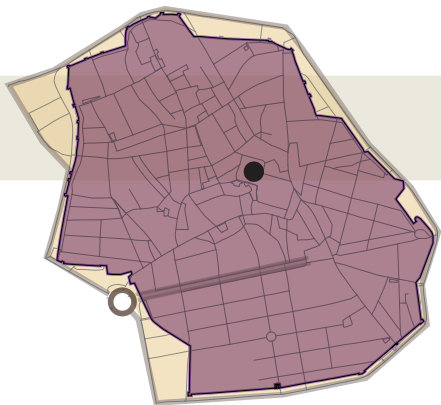


Claude-Nicolas Ledoux, architecte du Palais

Responsable d'opérations

Marc Panneau



780 Projets d'implantation du « Nouveau Palais et des Prisons » d'après les dessins de Ledoux, en 1786. Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence, fonds Ledoux, ms 869-1059.

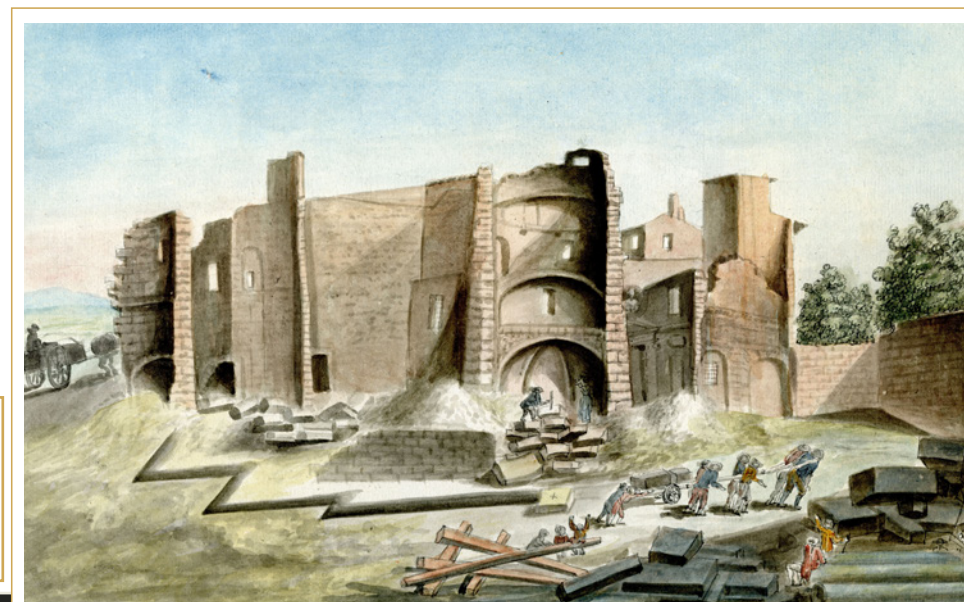
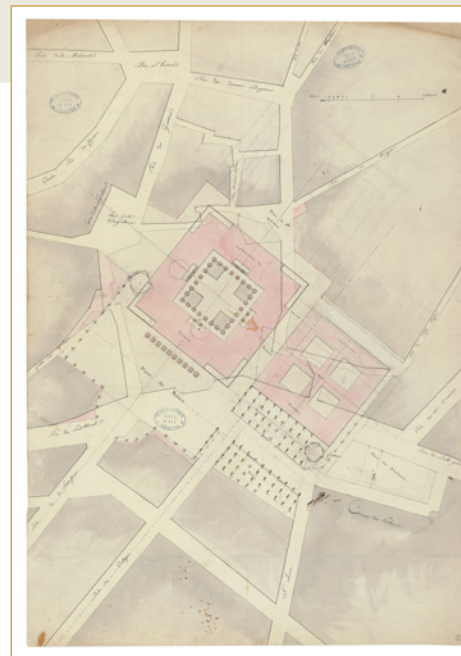
« Le palais où la Cour et la Sénéchaussée tiennent leurs séances menace une ruine prochaine... on ne peut plus l'habiter sans être exposé au plus grand danger ...». C'est en ces termes que le Premier président du Parlement présente, en mars 1776, le palais comtal dont l'évacuation a été ordonnée depuis quelques mois, tant la vétusté du bâtiment est grande. La décision est alors prise de construire un nouveau palais de justice pour Aix et Claude-Nicolas Ledoux, architecte de renom, récemment désigné comme l'architecte de la Ferme Générale pour la construction des barrières de Paris, est alors proposé par le ministère pour mener ce grand projet.

Après quelques allers-retours entre Paris et Aix et plusieurs propositions, C.-N. Ledoux parvient à imposer ses projets, tout en respectant le désir des magistrats de construire à l'emplacement même de l'ancien palais. Mieux située qu'en périphérie de ville, lieu des premières suggestions de Ledoux, la place des Prêcheurs marque une position à la fois symbolique et privilégiée, au cœur de la cité.

Durant neuf ans, entre 1776 et 1785, dont cinq années mises entre parenthèses pendant la guerre d'indépendance en Amérique, C.-N. Ledoux dessine et propose les plans d'un nouveau Palais de Justice, auquel il joint une prison. L'insertion de celle-ci dans la trame urbaine très dense autour de l'ancien palais n'est pas aisée et, en février 1785, l'emplacement et les plans officiels sont adoptés définitivement par le Parlement (780). Préfigurant l'architecture carcérale du XIXe siècle, son projet relève par excellence de l'architecture parlante, l'art de construire des édifices « qui parlent aux yeux ».

Si le nouveau palais de justice s'implante aisément dans l'espace du palais comtal, les travaux nécessaires à la destruction de ce dernier et des quartiers attenants sont colossaux. Entre juin 1786 et la fin de l'année 1787, l'acquisition et la démolition des maisons s'opèrent avec beaucoup de difficultés (781). Ces quartiers sont constitués de vieilles maisons issues d'un urbanisme d'origine médiévale ; cent quatorze maisons en tout, issues de quatre îlots différents, sont détruites pour laisser place aux nouvelles constructions. Leurs habitants sont expropriés et en partie relogés dans les nouveaux faubourgs de la ville.

781 La démolition du palais comtal. On voit ici la destruction du cachot de Saint-Mitre et, à gauche, la tour du Trésor, les deux tours de la porte antique d'Italie. Anonyme du XVIIIe s. (Aquarelle, lavis d'encre grise, plume esquisse à la mine sur papier, 1786. Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, Est. B 9).



Pour ses bâtiments, Ledoux a projeté des fondations profondes et solides. La correspondance qu'il entretient avec l'entrepreneur est explicite, les démolitions et les fondations du palais de justice sont complexes et très coûteuses, puisqu'il a « fallu épuiser les eaux souterraines et déblayer le rocher, parfois à l'explosif, et quantité d'anciens décombres et vieille et mauvaise bâtisse ». Le retard est si grand que Ledoux, au début de l'année 1788, autorise à commencer les travaux de la prison parallèlement aux premiers. Mais encore une fois, « les démolitions et les fondations sont très longues. Les travaux, particulièrement difficiles, auraient ruiné l'entrepreneur, si l'intendant et l'administration ne lui avaient pas accordé les augmentations nécessaires ».

Mais la Révolution éclate à Paris et en province en 1789. Commencés en 1788, les travaux sont fortement ralentis pendant quelques mois, puis finalement arrêtés le 24 octobre 1790 par l'Assemblée nationale, alors que les deux édifices commençaient tout juste à sortir de terre. Abandonné pendant trente ans, le projet a été repris en 1822 par l'architecte départemental Michel-Robert Penchaud sur la base des plans dessinés par Claude-Nicolas Ledoux, mais dans une version sensiblement simplifiée.

Les opérations archéologiques menées à l'intérieur de la prison, entre 1992 et 1995, ont remis au jour une grande partie de ces fondations et ouvrages en sous-sols, révélant ainsi le plan de la prison, tel qu'il avait été imaginé par son concepteur (782). Elles ont aussi montré l'importance de ces substructions dont les textes nous apprennent que le coût a très vite dépassé les prévisions budgétaires.

Ce constat n'a rien d'étonnant quand on considère l'ampleur des maçonneries, toutes édifiées en pierre de taille, la dimension des blocs utilisés et la qualité de leur mise en œuvre (783). Dépassant fréquemment un mètre d'épaisseur, les murs ont été fondés jusqu'au substrat géologique, à plus de deux mètres de profondeur. Les fouilles ont également révélé le rempli massif des vestiges antiques dans les bases de ces fondations, une méthode fréquemment utilisée pour réduire les frais de matériaux, de transport et de manipulation. Entièrement construit en dalle de calcaire froid, le *cardo maximus* (ou du moins ce qu'il en restait) a ainsi très probablement servi de carrière, de même que l'ensemble des constructions antiques, médiévales et modernes conservées sur le site. Ces travaux de dépeçage sur les maçonneries anciennes, tout autant que l'impact destructeur des nouveaux travaux qui impriment dans le sol un quadrillage serré de murs, expliquent le mauvais état de conservation des vestiges antiques et médiévaux épargnés par les travaux de C.-N. Ledoux.

Avec ces travaux, c'est tout un quartier qui a disparu ; les recherches archéologiques ont fort heureusement permis d'en restituer la trame ancienne.

782 Vue aérienne de l'espace intérieur de la prison, vidée de ses élévations et quadrillée par les fondations édifiées par Claude-Nicolas Ledoux, au moment des fouilles archéologiques, en 1994-1995.



783 Détail de la maçonnerie des fondations des murs de l'ancienne prison.

